



**Direction générale
de l'enseignement obligatoire**

Direction pédagogique

Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Année scolaire 2015-2016

**Synthèse des dispositions
du Cadre général de l'évaluation
concernant la promotion, l'orientation,
la réorientation, la certification
et l'accès aux formations postobligatoires**

Remarque liminaire : En cas de doute ou pour toute situation spécifique d'élève qui ne serait pas traitée dans le présent document, se référer au Cadre général de l'évaluation.

A la demande des parents, le conseil de direction apprécie les circonstances particulières (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger). Pour qu'une circonstance particulière soit retenue, il faut qu'une réussite ultérieure soit jugée probable.

Le conseil de direction statue d'office sur les cas limites, à l'exception des décisions d'orientation en fin de 8^e année et de passage d'un niveau à un autre en 9^e, 10^e et 11^e années. Dans le cadre de la promotion, si le groupe des disciplines artistiques présente une insuffisance entraînant un dépassement du seuil de cas limite, la situation est également examinée d'office par le conseil de direction.

Fin de 4^e année

**Conditions
de promotion**

A, AA ou LA en français et mathématiques
Les objectifs en lecture doivent être atteints. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.

Cas limites PA en français ou PA en mathématiques

Fin de 6^e année

**Conditions
de promotion**

Groupe I	français + mathématiques + allemand + CE ¹	16 points et plus
Groupe II	arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	12 points et plus

Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 2 groupes et max. 1 point dans un groupe

Fin de 8^e année

**Conditions
de promotion**

Groupe I	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature	16 points et plus ²
Groupe II	géographie + histoire	8 points et plus
Groupe III	arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	12 points et plus

Cas limites Max 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe

**Conditions
d'orientation**

Accès à la voie pré-gymnasiale

Groupe I	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature	20 points et plus ²
Groupe II	géographie + histoire	9 points et plus

Accès aux niveaux de la voie générale

Niveau 1	moyenne annuelle finale de la discipline de 4 ou moins ²
Niveau 2	moyenne annuelle finale de la discipline de 4.5 et plus ²

¹ Connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature.

² En français, mathématiques et allemand, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70 % et les résultats obtenus aux ECR à hauteur de 30 %.

Composition des groupes de disciplines en 9^e, 10^e et 11^e années

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique (OS) ou, en VG, l'option artisanale, artistique ou technologique

Groupe II géographie + histoire + anglais

Groupe III arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles* ou éducation nutritionnelle*

*Ces disciplines ne figurent pas à la grille horaire des 10^e et 11^e années de la VP.

Prise en compte des évaluations des options de compétences orientées métiers en VG

Dans le groupe de disciplines I, seule l'option artisanale, artistique ou technologique fait l'objet d'une moyenne distincte et intègre le décompte de points. Les notes obtenues dans le cadre de l'option de renforcement en français ou dans le cadre de l'option de renforcement en mathématiques rejoignent celles du français, respectivement celles des mathématiques.

Pour la réorientation dans les niveaux en français ou en mathématiques, seules les évaluations de la discipline sont prises en compte, sans les notes de l'éventuelle option de renforcement.

9^e : fin du 1^{er} semestre

	Voie générale	Voie pré gymnasiale
Conditions de réorientation	9 ^e VG ↑ 9 ^e VP Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus ³ Groupe II 13,5 pts et plus ⁴ Cas limite Max. 0,5 point d'insuffisance	9 ^e VP → 9 ^e VG Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux
	niveau 1 ↑ niveau 2 5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	niveau 2 ↑ niveau 1 Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	enseignement VP ↑ niveau 2 Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	1 OS ↑ 2 OCOM 3 ou moins et sur demande des parents ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1	

³ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré gymnasiale.

⁴ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 9^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève promu	<p>9^e VG ↑ 10^e VP Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>9^e VG ↑ 9^e VP Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>niveau 1 ↑ niveau 2 5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1 3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions de mise en niveaux pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2 5 et plus ou 4,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	<p>9^e VP → 10^e VG Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Elève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité ou Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p>
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1 3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	<p>enseignement VP ↑ niveau 2 3,5 ou moins</p>	
	<p>1 OS ↑ 2 OCOM 3,5 ou moins ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>	

10 ^e : fin du 1 ^{er} semestre		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	1 OS ↑ 2 OCOM	Les 3 disciplines suivies en niveau 1	

⁵ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁶ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 10^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève promu	<p>10^e VG ↑ 11^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus⁵ Groupe II 13,5 points et plus⁶</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>10^e VG ↑ 10^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus⁵ Groupe II 13,5 points et plus⁶</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions de mise en niveaux pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>5 et plus ou 4,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	<p>10^e VP → 11^e VG</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Elève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité ou Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p>
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	<p>enseignement VP ↑ niveau 2</p> <p>3,5 ou moins</p>	
	<p>1 OS ↑ 2 OCOM</p> <p>3,5 ou moins ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>	

11 ^e : fin du 1 ^{er} semestre		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Conditions d'abandon d'un cours suivi en VP	1 OS ↑ 2 OCOM	Les 3 disciplines suivies en niveau 1	

⁷ Ce seuil s'abaisse d'un demi-point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁸ Pour l'élève de voie générale qui a suivi une option spécifique en remplacement des deux options de compétences orientées métiers, ce seuil est de 24 points en prenant en compte la moyenne annuelle de l'option spécifique. Ces deux seuils s'abaissent d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁹ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 11 ^e année		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de certification		Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe	Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe
Conditions de mise en niveaux pour un élève non certifié	niveau 1 ↑ niveau 2 niveau 2 ↑ niveau 1	5 et plus ou 4,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée 3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée	
Solutions autres pour un élève non certifié	Rattrapage	L'élève est âgé de 16 ans au minimum et de 17 ans au maximum au 31 juillet de l'année de l'inscription (11 ^e année)	Obtention du certificat VG
Conditions d'accès aux classes de raccordement	Certificat VG → RAC1	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 points et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 points et plus ⁷ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 points et plus ⁷ ou Les 3 disciplines en niveau 1 FRA + MAT + ALL 15 points et plus Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points	Obtention du certificat VG
	Certificat VG → RAC2	Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus ⁸ Groupe II 13,5 points et plus ⁹ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes	Certificat VG → RAC2
Conditions d'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle	Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 18 pts et plus ⁷ ou 2 disciplines en niveau 2 et 1 discipline en niveau 1, FRA + MAT + ALL + SCN 19 pts et plus ⁷ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points	Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro
			Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques